



## **Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs**

### **Procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2013**

#### Ordre du jour :

1. 6606 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural  
- Rapporteur: M. Edy Mertens  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

2. Divers

\*

Présents : M. Frank Arndt, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. Emile Eicher, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Ali Kaes, M. Henri Kox, M. Edy Mertens, Mme Octavie Modert, M. Roy Reding, M. Marco Schank

M. Fernand Etgen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs

M. André Vandendries, Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs

M. Timon Oesch, Administration parlementaire

\*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

\*

1. **6606** **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 18 avril 2008 concernant le renouvellement du soutien au développement rural**  
**- Présentation et adoption d'un projet de rapport**

Monsieur le Président rappelle l'urgence à légiférer en ce qui concerne la loi agraire : sans l'adoption de ce projet de loi avant la fin de l'année les exploitants agricoles seraient privés du bénéfice d'aides publiques durant une période plus ou moins longue. L'adoption de ce rapport permettra de soumettre ce projet de loi au vote de la Chambre des Députés lors de la séance publique du 17 décembre 2013.

Monsieur le Rapporteur présente succinctement le projet de rapport 6606, transmis au préalable aux membres de la Commission.

Suite à une question afférente, le représentant du Ministère rappelle qu'également la dernière loi agraire a été transposée avec un certain retard.<sup>1</sup> Il va de soi que le Ministère informera les administrés concernés comment ils devront procéder pour introduire leurs demandes en bonne et due forme durant cette phase transitoire et ceci surtout si la nouvelle loi agraire devait prendre un retard dépassant les deux phases transitoires, de six ou de douze mois, désormais prévues.

Constatant que plus aucune question ne semble se poser, Monsieur le Président fait procéder au vote.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

## **2. Divers**

Les membres sont informés que la prochaine réunion aura lieu en janvier 2014.

Luxembourg, le 13 décembre 2013

Le Secrétaire,  
Timon Oesch

Le Président,  
Gusty Graas

---

<sup>1</sup> Dossier parlementaire n° 5762 : l'adoption par la Chambre des Députés a eu lieu le 20 mars 2008 et cette loi agraire, promulguée le 18 avril 2008, a finalement été publiée au Mémorial en date du 20 mai 2008 avec une date d'entrée en vigueur rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2007.